

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie
= Swiss journal of sociology

Band: 31 (2005)

Heft: 3

Artikel: Peut-on être une chirurgienne sans être une femme? Peut-on être une agricultrice sans être un agriculteur?

Autor: Malbois, Fabienne / Rosende, Magdalena

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-815083>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Peut-on être une chirurgienne sans être une femme ? Peut-on être une agricultrice sans être un agriculteur ?*

Fabienne Malbois et Magdalena Rosende**

1 La division sexuelle du travail ou le travail divisant par sexes ?

Interroger « le sexe du travail » (Barrère-Maurisson, 1984) n'est pas chose nouvelle. Depuis les années 1970, de nombreuses chercheuses ont revisité les thèmes de la sociologie du travail à l'aune de la question de la différence des sexes (Pour un bilan des démarches et des questions : Laufer, Marry et Maruani (2003)). Ayant effectué une lecture de cette littérature à la lumière des développements de la théorie féministe, nous avons constaté que le sexe biologique y opère à la manière du retour du refoulé. Ainsi procède-t-il dans les études sur le travail qui, au moyen du concept de rapport social de sexe (Daune-Richard et Devreux, 1992; Kergoat, 2000), rendent compte des disparités entre les femmes et les hommes à partir de leurs positions dans les univers familial et professionnel et mettent ce faisant en évidence la division sexuelle du travail.¹ En posant les femmes et les hommes comme des groupes sociaux *a priori*, la réflexion sur les rapports sociaux *entre* les groupes de sexe appuie de fait la démarche constructiviste sur un substrat a-social. En effet, pour rendre compte de la variabilité sociale, historique ou culturelle de la paire femmes/hommes, ou féminin/masculin, l'explication sociologique constitue son pendant naturel : une différence biologique première, invariante et non conventionnelle, en bref, extérieure au social. Ce rôle joué par le biologique dans l'analyse, qui reste impensé dans les recherches sur le travail professionnel les plus récentes (Ravet, 2003 ; Ravet et Coulangeon, 2003 ; Buscatto,

* Pour leur lecture de versions antérieures et leurs précieuses remarques, nous tenons à remercier Françoise Messant-Laurent et Paul Beaud, et tout particulièrement Laurence Kaufmann.

** Fabienne Malbois et Magdalena Rosende, Université de Lausanne, Institut de sociologie des communications de masse. Adresse de correspondance : Université de Lausanne, ISCM, Humense, CH-1015 Lausanne. E-mail : Fabienne.Malbois@unil.ch, Magdalena.Rosende@unil.ch. Fabienne Malbois a bénéficié, pour la rédaction de cet article, d'un séjour au Glasgow Media Group de l'Université de Glasgow et d'une bourse de recherche du FNS.

1 Dans Battagliola, Combes, Daune-Richard, Devreux, Ferrand et Langevin (1990), ce mouvement souterrain du sexe biologique est visible dans l'économie du texte même. Alors que, dans la première partie de l'ouvrage, les autrices discutent un certain nombre de théories qui ont déconstruit la « femme » à partir d'une réflexion, souvent anthropologique, sur les notions de nature, culture, sexe et genre, ce préalable épistémologique est abandonné au moment d'introduire le concept de rapport social de sexe, présenté comme un outil d'analyse des rapports antagoniques *entre* les femmes et les hommes.

2003), résulte d'une vision de la société dans laquelle la division sexuelle et la division sexuelle du travail co-existent, comme deux entités en soi, la seconde étant prédéterminée par la première. Dans le cas des travaux consacrés à la féminisation des domaines d'activité masculins (pour une synthèse des débats, voir Cacouault-Bitaud, 2001), cette conception a pour corollaire de faire du genre – qui renvoie le plus souvent à la face sociale du sexe – un trait individuel des individus, à la manière d'une propriété intrinsèque dont le biologique tranchera en dernière instance la nature féminine ou masculine.

L'approche de la division sexuelle du travail, butant sur l'artefact du « sexe nu » (Kraus, 2000), reste donc enclose dans un paradigme « genre-sur-sexe » (Delphy, 2001 : 27) qui avalise implicitement que le sexe produit le genre. Selon nous, seul un renversement des termes du problème permettrait d'en sortir. Dans cet article nous proposons donc, à titre programmatique, de considérer le travail professionnel comme une institution « divisant par sexes » (Théry, 2003). Plus précisément, nous engouffrant dans une brèche ouverte par Fenstermaker (2002) qui, dans les années '80, a montré que la réalisation des tâches domestiques avait pour conséquence non seulement une production matérielle – des biens et des services – mais également une production symbolique – du genre, nous allons défendre que l'activité professionnelle peut être analysée comme une ressource pour la production du genre, ou le « doing gender » (Fenstermaker and West, 2002). Le genre est ici compris comme une propriété émergeant en situation d'interaction, accomplie par des individus dont la conduite se réfère aux conceptions normatives et conventionnelles des attitudes et des manières d'être appropriés à chaque catégorie de sexe. Dans ce sens, l'accomplissement du genre n'équivaut pas à produire des comportements féminins ou masculins ; ce serait plutôt se livrer à des comportements susceptibles d'être compris, interprétés et décrits en fonction de conceptions normatives de la féminité et de la masculinité. Il y a donc, dans le « doing gender », à la fois production et normalisation du féminin et du masculin (on retrouve cette double dimension chez Butler, 2004).

Nous commencerons par mettre en évidence en quoi une perspective holiste et résolument anti-naturaliste permet de sortir du paradigme « genre-sur-sexe » et d'éviter la disjonction entre « différence sexuelle » et « travail ». Car pour dépasser ces deux écueils qui consistent, d'un côté, à réintroduire de manière insue le biologique dans l'explication sociologique, et, de l'autre, à faire du genre un attribut interne aux individus, nous faisons l'hypothèse qu'il s'agit de considérer la différenciation par sexes comme un fait social à part entière. Ce parcours exploratoire s'achèvera par l'exposition de deux exemples dont l'intérêt analytique réside dans le fait qu'ils concernent des cas de mixité quant au statut et à la nature de l'activité professionnelle. Des femmes et des hommes exerçant exactement le même travail, nous avons ici une sorte de situation d'indifférenciation sexuelle. Par conséquent, si une division en fonction du sexe est produite, elle ne peut être

expliquée que par le travail. Ainsi, à l'occasion d'une réflexion sur la production du genre engagée dans le processus de catégorisation par sexes, nous verrons que pour pratiquer son métier, un chirurgienne doit de surcroît être une femme, et que pour signifier ce qu'est une agricultrice,² la télévision met en scène à la fois une femme et un agriculteur.

Notre corpus se compose, respectivement, d'une ethnographie du milieu chirurgical effectuée par Cassell (1997, 1998) et d'un extrait (2'20") du journal télévisé de 20h00 d'une chaîne française (TF1), au paroxysme de l'affaire de la fièvre aphteuse (15 mars 2001).

2 Du « genre-sur-sexe » à la « la division par sexes »

Notre postulat de départ – le « *genre* précède le sexe » (Delphy, 2001 : 251) – va nous permettre d'échapper à la conception « genre-sur-sexe ». Dans ce retournement opéré par Delphy, le *genre* est la cause du sexe, et non l'inverse, et le sexe biologique – plus précisément les organes sexuels – est « le marqueur » d'une division sociale qui a la particularité de hiérarchiser et de différencier selon le sexe.³ La prémisse de l'antécédence du *genre* sur le sexe a selon nous deux corollaires. Premièrement, de l'analyse de la différence *entre* les femmes et les hommes en ce qu'elle a de social, la focale se déplace sur le processus de bi-catégorisation par sexe, soit sur la différenciation en classes de sexe. Deuxièmement, si le sexe biologique, qui « sert à reconnaître et identifier les dominants des dominés » (Delphy, 2001 : 252), est un « marqueur », un signe de distinction, on peut considérer que les « femmes » et les « hommes » sont une production, la trace d'une division sociale qui prend le sexe pour prétexte. Ce système de division, Delphy le conçoit en continuité avec sa théorie du mode de production domestique, combien même cette proposition puisse paraître singulière au premier abord : « L'ordre, disais-je, me fondant sur mes travaux tant empiriques que théoriques concernant la division du travail est inverse : c'est la hiérarchie qui induit la division du travail ; c'est cette division du travail au sens large que l'on appelle « genre » » (2001 : 26). Ce commentaire nous incite à interpréter le travail domestique de la manière suivante : ce n'est pas parce qu'elles sont des femmes que ce sont les femmes qui

2 D'un point de vue linguistique, *agricultrice* est l'équivalent féminin d'*agriculteur* alors que, à un niveau sociologique, ces deux termes recouvrent des activités fortement différenciées selon le sexe, qui renvoient à l'organisation du travail entre l'exploitant agricole, le propriétaire, et son « épouse ». Si cette particularité de la division sexuelle du travail agricole amène le *Grand Robert* (2001) à préciser que le mot « *agricultrice* est rare au sens d'exploitant agricole » et que « la tendance semble être de dire : *Mme X est agriculteur* », c'est bien dans cette insolite acception qu'il faut le comprendre ici.

3 Le terme « genre » a donc chez Delphy un sens bien spécifique que nous sommes enclines à traduire par « système de hiérarchisation/différenciation par sexes ».

effectuent les tâches domestiques ; au contraire, elles sont des femmes parce qu'elles réalisent les tâches domestiques.

Ce rapport de causalité inversé entre les « femmes » et « le mode de production domestique » suppose non seulement une proposition théorique principielle, l'anti-naturalisme, qui mène à poser que les classes de sexe sont des constructions sociales (c'est ce premier aspect qui est généralement retenu), mais également une conception de la réalité sociale, le holisme structural, qui conduit à interroger la constitution même des groupes de sexe. Cette même perspective est subsumée sous l'expression de « division par sexe » avancée par Mauss. Pour ce dernier, comme Théry (2003)⁴ nous l'a récemment rappelé, le sexe est surtout le « moyen » ou la modalité de la division: « En revanche, « diviser *par sexes* », comme toute division, suppose de diviser quelque chose qui ne l'est pas. C'est différencier un « tout », les humains, en faisant du sexe un critère de différenciation. Diviser par sexes suppose donc *le passage par une abstraction* (« nous les humains ») *entité non observable, qui est également et indissociablement à la fois le présupposé et le produit de la division* » (74). Pour Mauss, comme pour Delphy, il n'y a donc, en début d'analyse, que des individus, dont la distribution en *femme* ou *homme*,⁵ *fille* ou *garçon*, *sœur* ou *frère*, *épouse* ou *époux* est un effet de la société. Ainsi, toute perspective sur la différence des sexes qui prendrait les hommes et les femmes comme des variables qui expliquent et non comme des objets à expliquer, nierait le postulat de la précédence du genre sur le sexe.⁶ Et soulignons qu'à partir du moment où les entités *femme* et *homme* ne sont plus considérées comme des données premières ou des réalités de base, l'une des tâches de l'analyse devient celle d'interroger comment elles sont socialement constituées en tant que phénomènes du monde objectif (Quéré, 1992).

Aborder la question de la différence des sexes de cette manière n'est pas aisé, parce que cela contrevient à notre attitude naturelle au monde : à partir de l'existence, constatable, des organes sexuels, nous tendons à inférer que la différence biologique entre les sexes est un fait avéré, objectif, premier. Avec la notion de « distinction de sexe », Barraud (2001) nous permet d'effectuer le nécessaire mouvement de mise entre parenthèses phénoménologique. Pour l'autrice, la différence des sexes est « instituée par des relations significatives à l'intérieur d'une structure sociale et non donnée comme un fait plus ou moins naturel dont l'analyse devrait

4 Théry montre très bien la rupture radicale que Mauss effectue avec la mécanique durkheimienne de la division du travail, qui nécessite le postulat de la préexistence de deux groupes d'individus biologiquement distincts.

5 Les termes femme et homme sont écrits délibérément au singulier parce qu'ils ne renvoient pas à des personnes concrètes mais plutôt au statut sexuel, sous une description, d'un individu.

6 De la généalogie de la notion de genre dressée par Delphy (1991 : 243–260), il ressort inévitablement que toutes les conceptualisations, de la plus fonctionnaliste à la plus constructiviste, qui n'interrogent pas la constitution elle-même des catégories hommes et femmes, reposent sur une conception « genre-sur-sexe », c'est-à-dire *in fine* sur un essentialisme. Cette conclusion est à notre sens trop rarement prise en compte.

partir en s'appuyant pour cela seulement sur une observation : il y a des hommes et des femmes » (108). En posant très clairement la question de la différence des sexes en terme de différenciation, Barraud nous incite donc à déterminer quelles sont les relations qui, dans la structure sociale, organisent la division par sexes. Par ailleurs, et là cette anthropologue nous rend attentives à la diversité sociétale des modes de conceptualisation de la différence, elle nous convie à saisir selon quelles représentations de la différence sexuelle s'opère cette division. Reste aux sociologues à tenter de mettre en œuvre ce double programme en ce qui concerne les sociétés modernes.

3 La dichotomie sexe/genre comme représentation moderne de la différence sexuelle

Un certain nombre de travaux historiques (Fraisie, 1989; Laqueur, 1992; Scott, 1998; Steinberg, 2001) montrent l'émergence, au XVIII^e siècle, d'une représentation de la différence sexuelle au sein de laquelle l'ordre naturel a valeur de socle. Cette conception, que l'on appellerait aujourd'hui naturaliste, fonde une incomensurabilité biologique radicale entre les femmes et les hommes, ancrée dans les organes sexuels. Elle a pour conséquence de structurer une (di)vision des individus en termes de nature et de culture, de sexe et de genre. Nous commençons donc de voir que, issue du « Grand Partage moderne » (Latour, 1997), la dichotomie sexe/genre, au sens de sexe biologique versus sexe social, participe de la représentation du féminin et du masculin élaborée par les sociétés occidentales. Classique de la littérature ethnométhodologique, le cas d'Agnès (Garfinkel, 1967) nous informe plus encore sur la conception moderne de la différence sexuelle. Agnès est une transsexuelle qui, à l'instar de tout membre des sociétés modernes, perçoit le monde comme une réalité naturellement bi-sexuée, composée de deux catégories de sexe et de seulement deux.⁷ Considérant qu'elle est une femme « naturelle », Agnès revendique qu'on la traite comme telle : ses activités de *passing*, soit son passage d'une classe sexuelle à l'autre, révèlent en creux les deux principes à partir desquels la factualité de la différence entre les sexes se construit, en permanence, au cours des interactions sociales. Premièrement, appartenir à une catégorie de sexe suppose la correspondance entre un sexe biologique, défini par les organes sexuels, et un genre, soit les comportements attendus d'un individu selon son appartenance inférée à une catégorie de sexe. Deuxièmement, si la catégorisation de sexe se base sur l'apparence et les attitudes, l'appartenance à une

7 D'où nous pouvons tirer que les catégories de sexes, qui classent les individus en termes de femelle ou de mâle, ont la particularité d'être duales. Ainsi, dans les situations où la catégorisation de sexe est pertinente, un individu défini comme A est automatiquement défini comme n'appartenant pas à non-A.

catégorie de sexe est déterminée, en dernière instance, par les organes sexuels. En effet, si les pratiques mises en œuvre par Agnès pour matérialiser sa féminité ont consisté, initialement, en une reconstruction biographique et l'adoption d'attitudes corporelles et de vêtements idoines, l'ablation de son pénis lui a donné l'occasion ultime d'asseoir son identité « naturelle » de *femme*. À ses yeux, en lui fabriquant un vagin, les chirurgiens ont tout bonnement corrigé une erreur de la Nature et lui ont permis de recouvrer son identité originelle.⁸

Un des intérêts de la démarche holiste est, nous l'avons vu, de poser la question de la différence sexuelle en termes de différenciation et de localiser ce processus au sein des relations sociales. L'enjeu de cet article, à savoir l'appréhension du processus de division par sexes, sera traité lorsque nous aborderons l'activité professionnelle en tant que ressource pour la fabrication du genre. Mais auparavant, arrêtons-nous brièvement sur le problème du sexe biologique. Agnès présente ici un double intérêt. D'une part, elle nous montre que non seulement le genre, mais également *le sexe* est une entité culturelle, puisque ce dernier est le résultat d'un accomplissement pratique : celui de la construction, par la communauté médicale, d'un corps sexué femelle normé. En effet, la transformation hormono-chirurgicale vise la stabilisation d'une différence biologique entre les sexes par des procédures de monosexuation, l'essentiel n'étant pas « que les corps opérés disposent de toutes les propriétés des corps femelle/mâle mais qu'ils ne soient pas ambigus [...] qu'ils ne soient pas indécis, cumulant des organes ou propriétés jugés incompatibles » (Hérault, 2004 : 107). À cet égard, sexe anatomique artificiel qui passe pour naturel, le vagin fabriqué d'Agnès, qui évoque le fait scientifique latourien (Latour, 1995), vient nous rappeler que la nature est une réalité produite. D'autre part, Agnès nous apprend que les organes sexuels, qui représentent la naturalité du corps, ont pour fonction de légitimer un ordre social, à savoir celui de la différence entre les sexes. En effet, au terme du processus de trans-sexualisation, le sexe biologique prend le statut d'élément qui, après coup, va recouvrir la trace de l'action sociale du voile du déjà-là. Nous sommes donc maintenant en mesure de voir que la catégorisation par sexes suppose, à la fois, l'accomplissement du genre et la production sociale de la matérialité du sexe – le fait que la matérialisation du sexe puisse n'être que symbolique n'empêche pas qu'elle soit produite (Butler, 1993). La division par sexes engage donc la « réitération » (Butler, 1993), sous le mode de la correspondance entre un sexe et un genre et sous la forme « genre-sur-sexe », de la dichotomie sexe/genre.

8 A l'inverse, de nombreuses associations de transsexuel/le/s luttent aujourd'hui pour que l'opération chirurgicale ne soit plus un passage obligé dans le processus d'acquisition d'une autre identité sexuelle. Nous interprétons les très fortes résistances rencontrées par cette revendication comme le signe de la persistance de cette représentation normative de la différence sexuelle, soit d'un genre qui doit refléchir un sexe.

4 Les professions : des institutions divisant par sexes

Le trait particulier de la division par sexes qui, dans le même temps, produit socialement une différence et présente cette dernière comme la conséquence d'une différence biologique, a été ingénieusement nommée par Goffman (1977) « réflexivité institutionnelle ». Prenant le cas des toilettes publiques, entre autres situations organisées de manière sexuée, il avance que « [l]es différences sexuelles sont inscrites dans les institutions sociales afin de garantir le bien-fondé d'une caution par le sexe de nos arrangements sociaux » (Winkin, 1990 : 59). Ainsi, chaque fois que les individus *femme* ou *homme* usent, alors que rien dans leurs caractéristiques physiologiques ne les y contraint, des toilettes prévues spécifiquement pour eux, il y a création d'une division par sexes. Selon nous, les toilettes publiques ont chez Goffman un statut de figure métaphorique qui invite à penser que tous les arrangements sociaux, quels qu'ils soient, des plus simples au plus complexes, sont susceptibles de réaliser la différenciation par sexes. Cet aspect est également souligné par Théry (2003) dans sa discussion sur Mauss : « On remarque en effet que la division par sexes telle qu'il la présente ne privilégie aucune institution. *Loin d'avoir un centre, elle est multiple et globale* : elle traverse la parenté, l'affiliation au clan, les rangs sociaux, les formes de la propriété... Le partage des tâches, enfin, n'occupe chez lui aucune place particulière, qui en ferait comme le socle de tout le reste, il est une modalité parmi les autres de la distinction des sexes » (70). Nous insistons sur ce point car il nous semble permettre de lever le deuxième écueil que nous avons relevé, à savoir la disjonction entre « différence sexuelle » et « travail » qui fait du genre un attribut des individus. En effet, cette perspective sur les institutions qui réfute l'idée d'une cause primordiale déterminante conduit à considérer, comme le souligne Théry, que la constitution d'une division s'accompagne toujours d'une production de sens. Dimension symbolique de la production d'une différence sociale que Bourdieu a soulignée en analysant les rites d'institution. En ce qui concerne le travail, le pouvoir des rites « d'agir sur le réel en agissant sur la représentation du réel » (Bourdieu, 1982, 124) a été particulièrement bien documenté par Spradley et Mann (1979) dans leur ethnographie d'un bar américain, le *Brady's*. À partir de l'observation d'une très stricte séparation des tâches entre les femmes et les hommes, ceux-ci préparant les boissons derrière le bar et celles-là servant les client/e/s en salle, les auteur/e/s concluent : « À mesure que la structure de cette division du travail selon les sexes se révélait et que se manifestait son caractère arbitraire, ses aspects de spatialisation et de dépendance mutuelle, nous avons découvert qu'une division du travail telle que celle qui existait là pouvait s'expliquer d'une manière plus approfondie. L'une des fonctions importantes, mais latente, de cette structure est la suivante : l'accomplissement routinier des tâches devient un symbole sexuel. Le travail, symbole de l'identité

sexuelle, devient une activité rituelle qui met, sous les yeux des clients, les différences significatives qui existent entre les sexes dans notre culture » (68).

Les activités professionnelles peuvent donc être vues comme des activités sociales « correspondant aux us et coutumes d'une collectivité » (Quéré, 1992 : 151), le propre de ce type de pratiques étant qu'elles « incorporent nécessairement des médiations symboliques [...] [c]e qui suppose une connaissance de sens commun des formes instituées, une maîtrise de la conceptualité qui les articule constitutivement et une familiarité avec des usages normativement régulés » (151).⁹ C'est précisément parce qu'une activité sociale comprend toujours et déjà une signification que nous pouvons envisager que l'exercice des activités domestiques, chirurgicales ou encore agricoles sont, parmi d'autres activités, des ressources pour l'accomplissement du genre. Ainsi, adoptant une définition mondaine et séculaire des rites, nous posons que la division par sexes est un système susceptible de traverser toutes les institutions, dans le sens où la différence sexuelle en serait un principe structurant. En outre, les institutions s'incarnent chacune de manière spécifique au sein des interactions sociales, au cours de l'exercice d'une activité professionnelle par exemple.¹⁰ Le genre – à la fois raison et résultat de la division par sexes – ne peut en rien être assimilé à un attribut personnel car, s'il est concrètement produit par des individus, c'est au sein d'arènes institutionnelles qu'il émerge. Voyons donc maintenant, au travers de nos deux exemples, en quoi considérer l'activité professionnelle comme une ressource pour l'accomplissement du genre permet de saisir la réitération, ou non, de la dichotomie sexe/genre, soit la reconduction ou la déstabilisation de la différence sexuelle.

5 L'exemple des professions de chirurgien et d'agriculteur

La chirurgie est une branche de la médecine qui, depuis son émergence, a été monopolisée par les hommes et qui le demeure, en dépit d'une progression importante des effectifs féminins dans l'univers médical ces dernières années. Dans les pays occidentaux, les femmes représentent en moyenne moins de 5% des effectifs globaux dans cette branche (Rosende, 2004). Par ailleurs, cette spécialité implique un éthos qui renvoie à des valeurs comprises dans nos sociétés comme étant

9 Nous retrouvons dans cette définition des activités sociales la dimension qui, pour Mauss, caractérise les institutions. Celles-ci renvoient en effet à « ce qui fait que les échanges au sein de celle-ci [d'une société donnée] peuvent s'inscrire dans un horizon intelligible, où chacun peut à la fois comprendre ce que fait et ce que veut autrui, savoir ce qui est attendu de lui et ce qu'il peut attendre d'autres, anticiper la conséquences de ses actes. » (Théry, 2003 : 75). Ce qui n'est autre que ce que Garfinkel (1967) rassemble sous la notion de « cadre des attentes normatives ».

10 Si l'approche de Spradley et Mann a le mérite de montrer la performativité de la division sexuelle du travail, leur lecture reste empreinte d'une théorie des signes dans laquelle le symbole exprime une structure sous-jacente, celle d'une différence primordiale entre les sexes en l'occurrence. D'où, une fois encore, l'intérêt de réfléchir en termes de « division par sexes ».

masculines, telles l'arrogance, l'agressivité, la force physique, le courage ou encore l'esprit de décision (Cassell, 1997, 1998; Pringle, 1998). Quant au travail agricole, « structure familiale de production » (Barthez, 1983), il demeure très clairement ségrégué entre l'agriculteur, chef de l'exploitation, et l'agricultrice, « son épouse ». Celle-ci contribue à la bonne marche de l'entreprise en effectuant des tâches caractérisées par le morcellement, la disponibilité permanente ainsi qu'une très faible mécanisation qui la lie à l'espace domestique (Nicourt et Filippi, 1987). La différence sexuelle est donc un principe qui organise et structure profondément ces deux professions. Suivant la manière dont Scott (1988) a montré que l'historien typique représenté à ses débuts par l'Association américaine des historiens était, et ce malgré un discours universaliste, un *homme blanc*, nous pouvons dire que les catégories de *chirurgien* et *homme*, ou *agriculteur* et *homme*, sont co-substantielles. Et dans la mesure où ces appariements relèvent d'un cadre d'attentes normatives, ils constituent une norme : « un chirurgien devrait être un homme » ; « un agriculteur devrait être un homme » (en plus d'être duales, les catégories de sexe sont donc asymétriques). À cet égard, la présence au sein de ces professions d'individus identifiés, à partir de critères comme la voix, la coupe de cheveux, etc., comme appartenant à la catégorie de sexe *femme* constitue une rupture dans l'ordre normal ou factuel (ce qui est le cas). C'est en cela que nos deux exemples, bien que présentant des cas de figure différents, sont heuristiques. S'avérant être des situations dans lesquelles l'ordre moral ou normatif (ce qui devrait être le cas) est mis à l'épreuve, ils vont nous permettre de saisir, en creux, ce qui habituellement passe inaperçu, soit le fait que l'exercice d'une activité professionnelle est une ressource pour la production du genre. En effet, l'activité chirurgicale va nous permettre d'analyser une situation dans laquelle l'ordre normal n'est pas respecté, puisque la présence de chirurgiennes génère un hiatus entre la catégorie de sexe qui est d'emblée mobilisée pour les classer, soit celle de *femme*, et celle d'*homme* que suppose l'exercice d'une activité dont les pratiques et les comportements sont normativement liés à cette catégorie. Quant au métier d'agriculteur, il pose la question suivante : comment l'ordre moral va-t-il être sollicité afin de doter de sens une situation nouvelle qui n'a pas le statut d'évidence, de naturalité ? Il va en effet s'agir pour nous d'observer les procédures mises en œuvre dans un journal télévisé afin de rendre intelligible une catégorie non usuelle, soit l'*agricultrice* en tant qu'exploitante agricole.

5.1 Être une chirurgienne, c'est surtout être une femme

Sur la base des observations effectuées par Cassell (1997, 1998), nous pouvons dire que tous les membres des groupes professionnels présents dans le milieu chirurgical mettent en œuvre des méthodes qui concourent à la division par sexes. Plus particulièrement, elles/ils sont engagé-e-s dans des interactions au sein desquelles il est demandé aux chirurgiennes d'être avant tout des *femmes*, c'est-à-dire

d'adopter des attitudes et des comportements tels que l'empathie, la douceur, l'attention, le souci pour autrui. Ainsi, une cheffe de clinique proteste parce que ses confrères viennent lui confier les difficultés de leur vie amoureuse, attendant d'elle d'être la dépositaire de leurs confidences affectives : « Je ne sais pas pourquoi ils me racontent cela ». Ou encore, une chirurgienne plasticienne se plaint de ne pouvoir demander qu'un instrument à la fois aux infirmières-instrumentistes, à moins de se faire reprocher d'être exigeante, alors même que les chirurgiens obtiennent généralement deux à trois instruments simultanément, sans susciter l'irritation du personnel infirmier. Le renforcement du comportement « juste » est encore plus visible dans les rappels à l'ordre qui sont faits aux chirurgiennes qui jurent. La cheffe de clinique d'un service de transplantations qui, en situation d'urgence, est confrontée à une standardiste récalcitrante, explose : « Merde, quelqu'un est en train de mourir ici, trouvez le docteur X ! » L'opératrice rapportera cette grossièreté au chef de service ; alors que jamais un chirurgien ne sera dénoncé auprès des supérieurs pour avoir proféré un juron, les chirurgiennes n'ont pas le droit de « piquer leur crise ». Cassell signale également que des chirurgiennes se voient conseiller par un chirurgien senior de mettre du rouge à lèvres afin d'éviter de passer pour une lesbienne. L'une d'entre elles, convoquée dans la salle des urgences au milieu d'une nuit, rapporte ainsi que l'autre interne de garde lui a rappelé qu'il fallait se maquiller : première femme à être admise au sein d'une équipe de pointe, elle a toujours du rouge à portée de main afin de pouvoir se farder lorsqu'elle se rend au bloc opératoire. Enfin, l'autorité sur des subordonné/e/s, lorsqu'elle est le fait des chirurgiennes, entraîne rancoeurs et remarques de la part du personnel médical et infirmier. La plupart des chirurgiennes interviewées par Cassell ont ainsi dû imaginer des manières alternatives d'enseigner ou de diriger, telle que la distribution de douceurs en récompense d'une réponse correcte. Ces divers exemples montrent clairement que les chirurgiennes ne peuvent pratiquer la chirurgie qu'à la condition d'accomplir, de surcroît, du genre féminin. En effet, des individus identifiés comme appartenant à la catégorie *femme* ne peuvent effectuer des activités chirurgicales, et ce faisant accomplir du genre masculin, sans, par ailleurs et dans le même temps se conduire à la lumière des comportements normativement liés au sexe biologique femelle. Autrement dit, les femmes qui pratiquent la chirurgie ne peuvent pas être simplement des chirurgiennes, elles se doivent d'être des *femmes chirurgiennes*.¹¹ Cela signifie que, dans le cadre de cette activité professionnelle marquée par la mixité, la division par sexes continue à opérer et que la différence sexuelle n'est pas le moins du monde troublée. En effet, la dichotomie sexe/genre y est doublement reproduite à l'identique : en ce qui

11 Il y a plus de 60 ans, Hughes (1996) remarquait que là où des individus avaient formellement acquis un nouveau statut, celui de médecin par exemple, le travail sociologique ne faisait que commencer : à quelles conditions peuvent-ils être des médecins?

concerne les catégories de sexe *femme* et *homme* d'une part, et la catégorie professionnelle *chirurgien* de l'autre.

5.2 Quand l'agricultrice est une non-épouse...

À la suite de plusieurs éditions sur ce qui allait devenir « l'affaire de la fièvre aphteuse », le journal télévisé (JT) de TF1 poursuit ce soir-là le traitement de ce tout récent problème public par cette annonce du présentateur : « Et puis tout naturellement les éleveurs et bien d'autres Français se demandent pourquoi on ne reprend pas immédiatement les vaccinations interrompues il y a dix ans. Audrey Crespaux et Jean-Yves Mai ont rencontré une agricultrice de Saône-et-Loire qui a lancé une pétition pour la reprise justement de ces vaccinations. » La catégorie *agricultrice* est problématique parce qu'elle sort de l'ordinaire : la femme qui a lancé la pétition est une exploitante agricole et non l'épouse d'un éleveur. Quelles sont les ressources visuelles, discursives et textuelles mobilisées dans la séquence qui va suivre pour l'informer et la rendre compréhensible ? À l'instar de la photographie publicitaire,¹² nous pouvons considérer les informations télévisuelles, qui participent des mêmes procédés de montage, la parole et le texte en sus, comme une « hyper-ritualisation » projetant le reflet grossissant de nos conventions. Faisant cette analogie, nous convenons avec Scannell (1994) que « [...] pour que les émissions de radio et de télévision soient si ordinairement intelligibles, il faut supposer qu'elles sont organisées – dans tous leurs aspects et jusqu'aux moindres détails – de manière à produire cet effet – celui, grosso modo, d'apparaître ordinaires – suivant des modalités qu'absolument tout le monde peut, en principe et en pratique, saisir. » (885). C'est donc comme un compte rendu de la vie sociale quotidienne, conçu pour être vu, entendu, compris et communicable par tout un chacun que nous allons analyser cette séquence du JT qui se présente comme un triptyque.

Ce court récit télévisuel se compose en effet d'une structure narrative en trois temps. Dans le premier, on assiste à une exposition des faits, notamment à l'énonciation par le présentateur de la catégorie d'*agricultrice*. Les commentaires off, les images et les propos dépeignent une situation : ils servent à identifier des acteurs, un contexte ainsi qu'une action. Ainsi, le reportage s'ouvre avec le gros plan d'un homme, chemise à carreaux et pull-over, qui déclare : « Des bêtes elles sont, on les élève, on vit avec, on les soigne, on a les moyens de les protéger d'ça ». Est donc posée ici l'association entre *éleveur* et *homme*. Ensuite est documentée la catégorie générique *éleveurs*, qui sont reconnaissables à leur uniforme [*pantalons ou salopettes, chemise à carreaux, pull-over et cheveux courts, le béret étant facultatif*],¹³ ainsi

12 Selon Goffman (1988), le travail des publicitaires consiste à « raconter une histoire au moyen des ressources « visuelles » limitées qu'offrent les situations sociales » (159), ou encore à « traduire des événements obscurs sous une forme aisément interprétable » (159).

13 Nous avons choisi d'indiquer entre crochets et en italique la description des éléments, images et sons, qui constituent ce que la caméra a saisi au moment du tournage.

qu'au lieu de leur activité professionnelle [*l'espace scénique est constitué par un lieu semi-ouvert, l'entrée d'une grange, avec pour décor un tracteur et d'autres machines agricoles, des meules de foin sur les côtés et de la paille dispersée au sol*]. Est également décrite la raison de leur présence commune en cet endroit : ils se sont apparemment réunis à l'occasion d'une action politique d'ordre syndical ou corporatiste [*ils sont disposés le long d'un demi-cercle évoquant l'arène politique et certains prennent la parole, échangeant des arguments sur le thème de la vaccination*]. Parmi les *éleveurs* on peut noter qu'il y a des *hommes* [*gros plan sur les visages, son de voix masculines*] ainsi que des *femmes* [*gros plan sur les visages, notamment sur la boucle d'oreille portée par une femme, son d'une voix féminine*]. Cette partie s'achève, le projecteur étant jeté sur la protagoniste principale, sur l'information qui s'avère être le nœud du reportage : « Contre l'abattage systématique, pour la reprise immédiate de la vaccination, Claire a lancé il y a dix jours une pétition. [...] » [*gros plan sur des feuilles blanches divisées en plusieurs colonnes, dans lesquelles ont été inscrites à la main des noms, des adresses et des signatures*].

Le deuxième volet se compose quant à lui d'un double mouvement : celui de la résolution, ou du dénouement, de la catégorie problématique d'une part, et celui de la cristallisation de la nouvelle signification qui a été créée d'autre part. À la fin de cette partie, le terme *agricultrice* aura, dans le cadre de ce reportage, acquis une intelligibilité autre, soit celle d'*exploitante agricole*. Le dispositif audiovisuel, sollicité de manière à produire cette nouvelle identité, passe ici du registre de l'identification à celui de la représentation, au sens du jeu théâtral. En effet, cette nouvelle équation émerge au cours de la démonstration suivante : bien que *femme*, Claire se conduit dans le cadre de l'exercice de son activité professionnelle comme un *éleveur*, ou, ce qui revient au même, comme un *homme*, soit comme une *non-épouse*. Ainsi, au moment où la voix off poursuit sur la question de la pétition : « D'un revers de main, elle balaie chaque argument avancé par le gouvernement contre la vaccination », l'écran montre Claire, dont seul le visage apparaît, aux prises avec une énorme meule de foin [*le corps de Claire disparaît entièrement derrière la meule qui occupe tout l'espace de l'écran, elle semble toute petite*]. Puis, lorsque le commentaire enchaîne : « le premier : les exportations seraient condamnées », l'on voit Claire, rouler lentement et avec efforts, le gigantesque ballot dans le couloir central d'une étable où s'élèvent des meuglements. Immédiatement après ce plan, c'est ce sous-titre qui s'affiche au bas d'une image en pied de Claire, tout sourire et lèvres maquillées, qui expose son point de vue : *Claire Juillet/Mailly/Éleveur – Saint-Hélène, Saône-et-Loire*. L'association entre *agricultrice* et *exploitante agricole* qui s'amorce ici, va définitivement s'établir et se cristalliser lorsque le personnage de Claire va être réinscrit, dans une montée en généralité qui fait écho au mouvement de particularisation instaurée dans la première partie, dans l'ensemble générique des *éleveurs*. En effet, ses déclarations, « Nous n'avons jamais demandé que les pouvoirs publics prennent en charge la vaccination », et,

« Cela dit, une dose de vaccin, ça coûte 12 francs, l'indemnisation d'un éleveur qui perd une vache, ça coûte 5'000 francs », sont illustrées par des plans où on la voit, au milieu du bétail, caresser une vache du geste du propriétaire.

La dernière partie de la séquence constitue en quelque sorte la phase de stabilisation d'une catégorie dont le problème a été levé et qui, ayant perdu de sa nouveauté, s'ancre enfin dans l'ordre normal – et local de ce seul reportage. Ainsi, si le nom de Claire est encore prononcé, la télévision ne montre plus que des images de vaches ou de veaux, sous tous les angles possibles, dans les deux espaces que constituent pour le bétail l'étable et le pré. Nous concluons donc que le journal télévisé, pour délivrer une information à propos d'une *agricultrice*, au sens de *chefe d'une exploitation* et non au sens d'*épouse d'un agriculteur*, a hyper-réitérialisé les représentations communes liées à l'activité professionnelle d'un *éleveur* comme une ressource pour thématiser l'activité professionnelle exercée par une *femme* qui est une *non-épouse*, tentant par là de rendre univoque un propos qui courait le risque de l'ambiguïté. Plus encore, en reproduisant la division sexuelle du travail dans le monde agricole en montrant qu'une *exploitante agricole* est une *femme* mais un *agriculteur*, les « informations » – dont le propre est de faire croire qu'elles disent « le monde » (Mouillaud et Tétu, 1989) – ont réitéré la dichotomie sexe/genre qui traversent les deux catégories de sexe ainsi que les catégories professionnelles *agriculteur* et *agricultrice*.

6 La différenciation par sexes : pour une perspective sociologique

Dans cet article, nous avons esquissé une nouvelle conceptualisation du rapport entre « différence sexuelle » et « travail » : nous avons proposé de considérer les professions comme des institutions divisant par sexes, les entités *femme* et *homme* comme les produits de cette division, et, enfin, la conception « genre-sur-sexe » comme renvoyant à la définition normative de la différence sexuelle dans les sociétés modernes. Dans cette perspective, le sexe biologique, symboliquement matérialisé dans le processus de catégorisation, est la plupart du temps supposé – ce n'est en effet que dans des situations sociales bien précises que le sexe biologique est directement exposé, telles celles qui touchent à la naissance, à la sexualité, etc. – et le genre est réalisé au moyen de toutes les ressources offertes par le cours des interactions. Au terme de ce parcours, nous espérons donc avoir mis en évidence que l'activité professionnelle est une des activités sociales qui, alimentant la fabrique du genre, génère la division par sexes. De notre analyse, il ressort en tout cas que si les femmes peuvent pratiquer la chirurgie, ou être des exploitantes agricoles, le cadre des attentes normatives quant à ces professions demeure inchangé malgré le mouvement de féminisation qu'elles connaissent depuis plu-

sieurs années. En effet, la norme reste qui prescrit qu'un *chirurgien*, respectivement un *agriculteur*, devrait être un *homme*.

Ce constat nous amène à observer que l'accomplissement réussi du genre, qui advient lorsque les attentes normatives ont été remplies, entraîne, par la répétition de la dichotomie sexe/genre, au moins une double opération (au moins, parce que les attentes normatives impliquant le genre pourraient être beaucoup plus complexes que celles que nous avons considérées ici : dans certains contextes socio-historiques, être un *chirurgien* est équivalent à être un *homme blanc* (Hughes, 1996)). La première consiste dans la reproduction de l'organisation sexuée du monde social – le maintien d'institutions structurées selon le principe de la différence sexuelle. La seconde concerne la bi-catégorisation par sexes – la constitution d'individus en *femme* ou *homme*. Par conséquent, si la perspective en termes de division par sexes permet de décloisonner et de dé-substantialiser les catégories de sexe et les institutions, ainsi que de débarrasser l'explication sociologique du paradigme « genre-sur-sexe », elle présente un troisième intérêt ; celui de permettre une plus fine appréhension du changement, ou de la permanence. En effet, faire des institutions sociales un ensemble de compétences, de techniques du corps, d'attitudes, de savoirs et de savoir-faire qui configurent des significations, revient à déléster les acteurs sociaux de tout le poids de la (re)production de l'ordre social. Un élément non négligeable, tant faire reposer cette responsabilité sur les seuls individus est une tendance qui persiste, même au niveau des recherches les plus conscientes du danger de la réification des catégories *femme* et *homme*. Il en est ainsi, par exemple, de Le Feuvre (2001) qui interprète en termes de destin social de sexe la biographie d'une gastro-entérologue française, mariée, mère de deux enfants, qui vit avec son conjoint le régime du partage des tâches domestiques et éducatives : « Ses pratiques (familiales et professionnelles) participent ainsi à une remise en question de la légitimité de la bi-catégorisation hiérarchique des sexes en soi, et pas simplement de la place qu'elle est destinée (du fait de son sexe) à occuper au sein de cette hiérarchie » (222). Ce faisant, cette auteure, et bien que revendiquant un cadre analytique hors du « fixisme naturaliste », réfléchit le problème de la recomposition de la division sexuelle du travail selon un modèle qui nécessite le paradigme « genre-sur-sexe ». Tout l'enjeu de son article étant de s'en départir, nous relevons combien cette tentative est difficile à réaliser. De notre côté, ayant eu le projet de reformuler l'approche de la division sexuelle du travail, nous avons montré que l'un des principaux objets sociologiques, en ce qui concerne la différence sexuelle, était l'étude de la catégorisation par sexes. C'est pourquoi, il nous semble heuristique, pour éviter de supposer en amont l'existence des différences, de poser le questionnement de la manière suivante : « Comment la différenciation par sexes est-elle (re)produite ? »

7 Références bibliographiques

- Barraud, Cécile (2001), La distinction de sexe dans les sociétés. Un point de vue relationnel, *Esprit*, 273, 105–129.
- Barrère-Maurisson, Marie-Agnès, Dir. (1984), *Le sexe du travail : structures familiales et système productif*, Grenoble : PUG.
- Barthez, Alice (1983), Le travail familial et les rapports de domination dans l'agriculture, *Nouvelles Questions Féministes*, 5, 19–46.
- Battagiola, Françoise, Danièle Combes, Anne-Marie Daune-Richard, Anne-Marie Devreux, Michèle Ferrand et Annette Langevin ([1986] 1990), *A propos des rapports sociaux de sexe. Parcours épistémologiques*, Paris : Centre de Sociologie Urbaine.
- Bourdieu, Pierre (1982), Les rites d'institution, in : *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris : Fayard, 121–134.
- Buscatto, Marie (2003), Chanteuse de jazz n'est point métier d'homme. L'accord imparfait entre voix et instrument, *Revue française de sociologie*, 1, 44, 35–62.
- Butler, Judith (1993), *Bodies that Matter. On the Discursive Limits of «Sex»*, New York et London : Routledge.
- Butler, Judith (2004), *Faire et défaire le genre*, Traduit de l'anglais par Marie Ploux, Conférence donnée à l'Université de Paris X-Nanterre : <http://www.univ-lille3.fr/set/Butler.html>.
- Cacouault-Bitaud, Marlaine (2001), La féminisation d'une profession est-elle le signe d'une baisse de prestige ?, *Travail, Genre et Sociétés*, 5, 93–115.
- Cassell, Joan (1997), Doing Gender, Doing Surgery : Women Surgeons in a Man's Profession, *Human Organisation*, 1, 56, 47–52.
- Cassell, Joan (1998), *The woman in the surgeon's body*, Cambridge Massachusetts et London : Harvard University Press.
- Delphy, Christine (2001), *L'ennemi principal. Penser le genre*, Paris : Syllepse.
- Fenstermaker, Sarah (2002), Work and Gender (from The Gender Factory), in : Sarah Fenstermaker et Candace West, Ed., *Doing gender, Doing Difference. Inequality, Power, and Institutional Change*, New York et London, Routledge, 105–118.
- Fenstermaker, Sarah and Candace West, Ed., (2002), *Doing gender, Doing Difference. Inequality, Power, and Institutional Change*, New York/London: Routledge.
- Fraisse, Geneviève (1989), *Muse de la raison. La démocratie exclusive et la différence des sexes*, Aix-en-Provence : Alinéa.
- Garfinkel, Harold (1967), *Studies in Ethnomethodology*, Englewood Cliffs N.J. : Prentice-Hall.
- Goffman, Erving (1977), The Arrangement between the Sexes, *Theory and Society*, 3, 4, 301–331.
- Goffman, Erving (1988), La ritualisation de la féminité, in : Yves Wikin, Ed., *Les moments et leurs hommes*, Paris : Seuil, 150–185.
- Héroult, Laurence (2004), Constituer des hommes et des femmes : la procédure de transsexualisation, *Terrain*, 42, 95–108.
- Hughes, Everett C. ([1945] 1996). Dilemmes et contradictions de statut, in : *Le regard sociologique. Essais choisis*, Paris : Ed. de l'EHESS, 187–197.
- Kergoat, Danièle (2000), Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe, in : Helena Hirata, Françoise Laborie, Hélène Le Doaré et Danièle Senotier, Ed., *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris : PUF, 35–44.
- Kraus, Cynthia (2000), La bicatégorisation par sexe à l'«épreuve de la science», in : Delphine Gardey et Ilana Löwy, Ed., *L'invention du naturel. Les sciences et la fabrication du féminin et du masculin*, Paris : Édition des archives contemporaines, 187–213.

- Laqueur, Thomas (1992), *La fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident*, Paris : Gallimard.
- Latour, Bruno (1995), *La science en action*, Paris : Gallimard.
- Latour, Bruno (1997), *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris : La Découverte.
- Laufer, Jacqueline; Catherine Marry et Margaret Maruani, Ed. (2003), *Le travail du genre. Les sciences sociales du travail à l'épreuve des différences de sexe*, Paris : La Découverte/MAGE.
- Le Feuvre, Nicky (2001), La féminisation de la profession médicale : voie de recomposition ou de transformation du «genre» ?, in : Pierre Aïach, Dominique Cèbe, Geneviève Cresson et Claudine Philippe, Ed., *Femmes et hommes dans le champ de la santé. Approches sociologiques*, Paris : Edition ENSP, 197–228.
- Mouillaud, Maurice et Jean-François Tétu (1989), *Le journal quotidien*, Lyon : Presses universitaires de Lyon.
- Nicourt, Christian et Geneviève Filippi (1987), Contribution à la définition d'un métier : agricultrice, *Sociologie du travail*, 4, 29, 477–494.
- Pringle, Rosemary (1998), *Sex and Medicine. Gender, Power and Authority in the Medical Profession*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Quéré, Louis (1992), Le tournant descriptif en sociologie, *Current Sociology*, 1, 40, 139–165.
- Ravet, Hyacinthe (2003), Professionnalisation féminine et féminisation d'une profession : les artistes interprètes de musique, *Travail, genre et sociétés*, 9, 173–195.
- Ravet, Hyacinthe et Philippe Coulangeon (2003), La division sexuelle du travail chez les musiciens français, *Sociologie du travail*, 45, 361–384.
- Rosende, Magdalena (2004), *Parcours féminins et masculins de spécialisation en médecine*, thèse de doctorat, Université de Lausanne.
- Scannell, Paddy (1994), L'intentionnalité communicationnelle dans les émissions de radio et de télévision, in : Paul Beaud, Patrice Flichy, Dominique Pasquier et Louis Quéré, Ed., *Sociologie de la communication*, Paris : CNET, 881–895.
- Scott, W. Joan (1988), American Women Historians, 1884–1988, in : *Gender and the Politics of History*, New York : Columbia University Press, 178–198.
- Scott, W. Joan (1998), *La citoyenne paradoxale. Les féministes françaises et les droits de l'homme*, Paris : Albin Michel.
- Spradley, P. James et J. Brenda Mann (1979), *Les bars, les femmes et la culture. Femmes au travail dans un monde d'hommes*, Paris : Presses Universitaires de France.
- Steinberg, Sylvie (2001), *La confusion des sexes. Le travestissement de la Renaissance à la Révolution*, Paris : Fayard.
- Théry, Irène (2003), Division des sexes, division par sexes : sur une leçon de Marcel Mauss, in : Dominique Fougeyrollas-Schwebel, Christine Planté, Michèle Riot-Sarcey et Claude Zaidman, Ed., *Le genre comme catégorie d'analyse. Sociologie, histoire, littérature*. Paris : L'Harmattan, 51–78.
- Winkin, Yves (1990), Goffman et les femmes, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 83, 57–61.